



*Direction des services techniques
et de l'aménagement*

Tél. 03 20 66 58 27

STA/LP/SF/BC/SL-210209-0186

ARRETE N° ARR/2021/ST/040

Nous, Maire de la Ville de HEM,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété par la circulaire du 28 décembre 1963,
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,
Considérant que pour permettre **les travaux de branchement d'eau potable avenue Antoine Pinay à Hem**, il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour régler ce secteur.

ARRETONS

ARTICLE 1 : À partir du 15 février 2021 et ce, jusqu'au 14 mars 2021, le stationnement considéré comme gênant sera interdit, au droit des travaux.

ARTICLE 2 : À partir du 15 février 2021 et ce, jusqu'au 14 mars 2021, la circulation fera l'objet d'une restriction par demi chaussée et sera régie par alternat manuel si nécessaire, au droit des travaux. La vitesse sera limitée à 30km/h.

ARTICLE 3 : À partir du 15 février 2021 et ce, jusqu'au 14 mars 2021, la circulation des piétons sera déviée sur le trottoir opposé durant les heures d'intervention.

ARTICLE 4 : Les travaux seront réalisés sans interruption et la mise en œuvre des remblais et finition idem à l'existant devra se faire obligatoirement dès la fin du présent arrêté sans attendre une campagne d'enrobés.

ARTICLE 5 : Les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et nocturne seront mis en place par l'entreprise SET de Haubourdin.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à ILEO, à la Sté ILEVIA, à la Sté Esterra et à l'entreprise SET - 148 bis rue Auguste Poti 59482 HAUBOURDIN Cedex.

Fait à HEM, le 10 FEV. 2021

**Pour Le Maire de Hem
et par délégation, l'Adjoint à l'Aménagement,
aux Travaux, à la Voirie et au Numérique.**



Laurent PASTOUR

Toute correspondance doit être adressée personnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM